



Commission des affaires juridiques
CH-3003 Berne

rk.caj@parl.admin.ch
parl.ch

À l'attention
des gouvernements cantonaux

Le 27 mai 2026

22.448 é Iv. pa. Caroni. Un pacs pour la Suisse : Ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire visée en titre, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États a adopté, lors de sa séance du 23 avril 2026, un avant-projet de loi spéciale portant création du pacte civil de solidarité (PACS) et a décidé d'ouvrir une consultation à ce sujet.

Conçue comme un « concubinage amélioré », cette nouvelle institution juridique doit être plus proche du concubinage que du mariage et se base en particulier sur les modèles éprouvés des cantons de Neuchâtel et de Genève et sur celui de la France. En comparaison avec le concubinage, le PACS offre davantage de sécurité juridique et de protection.

Par la présente, nous vous soumettons, pour avis, l'avant-projet précité, assorti du rapport explicatif s'y rapportant, dans le cadre de la procédure de consultation. Le **délai imparti à la consultation** court jusqu'au **17 septembre 2026**.

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles aux adresses suivantes :

- <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-caj/rapports-consultations-caj>
- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#Parl.>

Dans le cadre de cette procédure, les Services du Parlement collaborent avec l'Office fédéral de la Justice (OFJ).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous employons à publier des documents accessibles à toutes et tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans le délai imparti :

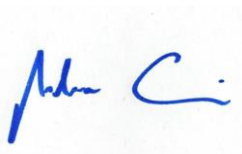
zz@bj.admin.ch

Ständerat
Conseil des États
Consiglio degli Stati
Cussegl dals stadis



M^{me}. Lisa Aeschimann, de l'OFJ, (tél. 058 464 39 88, lisa.aeschimann@bj.admin.ch), et M^{me} Theres Kohler, du secrétariat des Commissions des affaires juridiques (tél. 058 322 97 61 ; theres.kohler@parl.admin.ch) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Andrea Caroni
Président